

# COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2018

**DATE DE LA CONVOCATION**

**06/03/2018**

**NOMBRE DE CONSEILLERS : 23**

**DATE D’AFFICHAGE**

**06/03/2018**

**EN EXERCICE : 23**

**PRESENTS : 19**

**VOTANTS : 19**

**PROCURATIONS : 0**

L’an deux mille dix-huit, le douze Mars à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de : Monsieur **LAGAÜZERE** Gilles

**Etaient présents** : M. Mme LAGAÜZERE Gilles – – VALADE Pierre – GREAU Ingrid –  
MOHNAD O’AMAR Abdelbaki – BECARY Maryse – SERE Jean-Claude – MILANESE Antoine  
– BOUCHERET Janine – DUBUR Christian – MORETTO Marie-Thérèse – DILMAN Patrick –  
SICARD Christine – GADRAS Cécile – FORT Daniel – JADAS Christian - RESSIOT Didier –  
VOINOT Christine – GARCIA Rosario – MORIN Valérie

Formant la majorité en exercice

**Excusés** : M. Mme REBOUX Pierrette

**Absents** : M. Mme RIGAL Philippe – MENTUY Christophe – DELATTRE Brigitte

**Procuration** :

Madame VOINOT Christine a été élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 011/2018 OBJET : REDEVANCES DUES AUX COMMUNES  
POUR OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LES RESEAUX  
D’ELECTRICITE ET DE GAZ.**

Vu l’article L 2122-22, 2° du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 07 avril 2014 autorisant le Maire, pour  
la durée de son mandat, à fixer les droits à caractère non fiscal prévus au profit de la  
Commune, dans les limites autorisées par les lois et règlements qui régissent ces droits.

Monsieur le Maire expose la parution au journal officiel du décret n° 2015-334 du 25  
mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements

# COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2018

pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait, l'adoption de la présente décision permettra dès lors de procéder ultérieurement à la simple émission d'un titre de recettes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- D'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages de réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- D'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

VOTE	
<b>POUR :</b>	<b>19</b>
<b>CONTRE :</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION :</b>	<b>0</b>

### **DELIBERATION N° 012/2018 OBJET : AVIS SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE SUITE A DEPOLLUTION ANCIENNE STATION SERVICE CITROEN.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que la concession Citroën de Ste Bazeille exploitait, jusqu'en juin 2000, une installation de stockage de distribution de carburants comportant 3 réservoirs enterrés de 15 000 L et 7 500 L pour deux d'entre eux.

Suite à la cessation d'activité de cette concession en date du 19 octobre 2012, un chantier de dépollution de ce site a eu lieu, pour lequel un rapport de fin de travaux en date du 13 juillet 2017 a été établi par la D.R.E.A.L.

Il rappelle également les termes de la réglementation concernant les Servitudes d'Utilité Publique, relatives à l'utilisation des sols ainsi que l'exécution des travaux soumis au permis de construire pour des installations classées sur des terrains pollués, susceptibles

# COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2018

de créer des risques importants pour la santé ou la sécurité des populations voisines et pour l'environnement, conformément à l'article L.515-8 du code de l'environnement.

Suite à l'inspection de ce site, un arrêté préfectoral en date du 02 juin 2014, prenant acte de la dépollution a été pris, accompagné d'un PV de recollement en date du 13 juillet 2017.

A la demande de l'exploitant, le 13 juillet 2017, un dossier de SUP (servitude d'utilité publique) a été déclaré recevable par l'inspection des installations classées.

Après lecture par Monsieur le Maire du rapport de la DREAL, proposant la mise en place de la servitude d'utilité publique, il demande à l'assemblée délibérante de donner son avis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

**De donner un avis favorable**, à la mise en place d'une Servitude d'Utilité Publique, sur la parcelle cadastrée AR n°257, conformément au plan annexé à l'arrêté préfectoral instituant servitude d'utilité publique.

**Autorise Monsieur le Maire** ou son représentant, de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE	
<b>POUR :</b>	<b>19</b>
<b>CONTRE :</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION :</b>	<b>0</b>

### **DELIBERATION N° 013/2018 OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES VAL DE GARONNE AGGLOMERATION 2016**

Après exposé par Monsieur le Maire du rapport d'activités de Val de Garonne Agglomération pour l'exercice 2016,

# **COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2018**

**Après lecture de ce rapport par Monsieur le Maire,**

**Le Conseil municipal :**

- Prend acte et Approuve le rapport d'activités de Val de Garonne Agglomération, pour l'exercice 2016.

<b>VOTE</b>	
<b>POUR :</b>	<b>19</b>
<b>CONTRE :</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION :</b>	<b>0</b>

**Délibérations prises ce jour portent les numéros 011 à 013.**

**COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2018**

<b>NOMS CONSEILLERS MUNICIPAUX</b>	<b>EMARGEMENT</b>
<b>LAGAÜZERE Gilles</b>	
<b>JADAS Christian</b>	
<b>RESSIOT Didier</b>	
<b>VOINOT Christine</b>	
<b>FORT Daniel</b>	
<b>BOUCHERET Janine</b>	
<b>MILANESE Antoine</b>	
<b>REBOUX Pierrette</b>	
<b>DUBUR Christian</b>	
<b>DELATTRE Brigitte</b>	
<b>MORETTO Marie-Thérèse</b>	
<b>MOHAND O'AMAR Abdelbaki</b>	
<b>GARCIA Rosario</b>	
<b>VALADE Pierre</b>	
<b>DILMAN Patrick</b>	

**COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2018**

<b>MORIN Valérie</b>	
<b>GREAU Ingrid</b>	
<b>GADRAS Cécile</b>	
<b>SICARD Christine</b>	
<b>SERE Jean-Claude</b>	
<b>MENTUY Christophe</b>	
<b>RIGAL Philippe</b>	
<b>BECARY Maryse</b>	